PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

1 February 1990 **Doc. 6182**

MOTION FOR A RESOLUTION

on the forcible repatriation of Vietnamese asylum-seekers from Hong Kong to Vietnam

presented by Mrs ARNOLD and others

The Assembly,

1. Noting that the Governments of Hong Kong and the United Kingdom started their intended, forcible repatriation of 51 "screened out" Vietnamese asylum-seekers from Hong Kong to Vietnam on 12 December 1989;

2. Bearing in mind that the two governments have reached an agreement with the Government of Vietnam on terms for the return of "screened out" asylum-seekers to Vietnam, under which the Vietnamese authorities have claimed that they will not prosecute those returning;

3. Being aware that Vietnam remains a country that imprisons dissidents, among them writers, journalists, teachers and members of the clergy;

4. Pointing out that human rights organisations have criticised the Governments of Hong Kong and the United Kingdom for not having established refugee-determination procedures (screening process) in accordance with international standards, and that the present screening process has critical shortcomings and cannot be relied on to identify all those who are refugees;

5. Drawing attention to the fact that Amnesty International's report states that asylum-seekers have been victims of ill-treatment by police and other officers, and to the conditions in detention centres which, in so far as the Hong Kong and United Kingdom authorities detain asylum-seekers for a deterrent effect, are unacceptable under international standards,

6. Calls on the Government of the United Kingdom to stop plans for the forcible repatriation of Vietnamese asylum-seekers until there is no longer any reason to criticise the refugee-determination procedures;

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

1er février 1990 **Doc. 6182**

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

sur le rapatriement forcé de demandeurs d'asile vietnamiens de Hong Kong au Viêt-nam

présentée par Mme ARNOLD et plusieurs de ses collègues

L'Assemblée,

1. Notant que les Gouvernements de Hong-Kong et du Royaume-Uni ont commencé, comme ils en avaient annoncé l'intention, le rapatriement forcé de 51 demandeurs d'asile vietnamiens «écartés», de Hong-Kong au Viêt-nam, le 12 décembre 1989;

2. Considérant que les deux gouvernements sont parvenus à un accord avec le Gouvernement du Viêt-nam sur les conditions du retour au Viêt-nam des demandeurs d'asile «écartés», aux termes duquel les autorités vietnamiennes ont déclaré qu'elles ne poursuivraient pas les intéressés;

3. Consciente du fait que le Viêt-nam reste un pays où sont emprisonnés les dissidents, parmi lesquels se trouvent des écrivains, des journalistes, des enseignants et des membres du clergé;

4. Observant que des organisations de défense des droits de l'homme ont critiqué les Gouvernements de Hong-Kong et du Royaume-Uni pour n'avoir pas établi de procédures pour l'examen de la situation des réfugiés (processus d'enquête) conformément aux normes internationales, et que le processus d'enquête actuel présente de graves lacunes et ne peut être considéré comme permettant l'identification de tous les réfugiés;

5. Attirant l'attention sur le fait que, d'après le rapport d'Amnesty International, des demandeurs d'asile ont été victimes de mauvais traitements de la part de membres de la police et d'autres services officiels, et sur les conditions de vie dans les centres de détention, lesquelles, étant donné que les autorités de Hong-Kong et du Royaume-Uni emprisonnent les demandeurs d'asile aux fins de dissuasion, sont inacceptables au regard des normes internationales,

6. Prie instamment le Gouvernement du Royaume-Uni de renoncer à ses projets de rapatriement forcé des demandeurs d'asile vietnamiens jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucune raison de critiquer les procédures d'identification des réfugiés;

7. Decides that the refugee-determination procedures and conditions in detention centres for Vietnamese asylum-seekers in Hong Kong must take into account, *inter alia*, the following aspects:

a. the refugee-determination procedures seen in the light of international standards: questions of the screening process, access to judicial assistance, the appeal procedure and qualified professionals, and knowledge of refugee law and the human rights situation in Vietnam;

b. allegations of ill-treatment by police and other officials in several detention centres.

7. Pense fermement que les procédures d'identification des réfugiés et les conditions de vie dans les centres de détention pour les demandeurs d'asile vietnamiens à Hong-Kong doivent tenir compte, entre autres, des aspects suivants:

a. les procédures d'identification des réfugiés considérées à la lumière des normes internationales: questions du processus d'enquête, accès à l'aide judiciaire, procédure d'appel et défenseurs qualifiés et connaissance du droit relatif aux réfugiés et de la situation des droits de l'homme au Viêt-nam;

b. allégations de mauvais traitements de la part de membres de la police et d'autres services officiels dans plusieurs centres de détention.

Signed: *Signé:*

Arnold, Johnston, Tarschys, Petitpierre, Soares Costa, Elmquist, Coleman, Staels-Dompas, Thoresen, Harms, Holst, Baarveld-Schlaman, Taşçioğlu, Altug, Ruffy, Böhm